

## Montérégie: la proprio d'une garderie et son conjoint auraient violenté au moins six enfants

**Soupçonnés d'avoir giflé, tapé et donné des coups de pied à des enfants, la propriétaire d'une garderie en milieu familial de la Montérégie, son conjoint et leur fils, ont été arrêtés mardi par les policiers de la Sûreté du Québec.**

La propriétaire de la garderie la Maison du Petit Soleil, Jun Luo, 51 ans, fait face à deux accusations criminelles de voies de fait sur des enfants de 2 et 3 ans.

Pas moins de six chefs d'accusation de même nature ont été portés contre son conjoint, Nai Chang Yang, 50 ans, qui occupait les fonctions d'éducateur et de cuisinier à la garderie, qui accueille jusqu'à 32 enfants.

Leur fils de 16 ans, qui ne peut être identifié puisqu'il est mineur, a été libéré sous promesse de comparaître à une date ultérieure en Chambre de la jeunesse. Il travaillait dans la

garderie de sa mère à l'occasion.

Au total, le présumé couple maudit aurait fait six petites victimes de moins de 5 ans, alors qu'il en avait la garde dans leur établissement de la rue Desrochers, à Sainte-Martine.

Selon nos informations, certaines victimes auraient été giflées, d'autres auraient reçu des fessées et il y en a même qui auraient reçu des coups de pied de la part des accusés.

Les faits qui leur sont reprochés se seraient produits entre les mois de septembre 2023 et juillet 2024.

Jun Luo et Nai Chang Yang ont été remis en liberté sous plusieurs conditions, dont celle de ne pas se trouver à la garderie la Maison du Petit Soleil durant les heures d'ouverture.



Capture d'écran TVA Nouvelles

Sur la page Facebook de la garderie, la plus récente publication date du 10 septembre dernier. On y offre des places disponibles dans un «environnement propre et sécuritaire» avec un «personnel attentionné et à l'écoute» et un «service exceptionnel».

En début de soirée, la ministre de la Famille, Suzanne Roy, a suspendu le permis de la garderie la Maison

du Petit Soleil à la lumière des événements.

«À la suite des accusations portées aujourd'hui, j'ai procédé à la suspension du permis de la garderie conformément aux nouveaux pouvoirs qui me sont conférés en vertu de la loi 6 adoptée au printemps», a écrit la ministre sur son compte X.

MAXIME DELAND

## Long conflit résolu: la FIQ s'entend avec le gouvernement

La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et le gouvernement ont tous deux accepté les recommandations du conciliateur, ont affirmé les deux parties sur leurs réseaux sociaux et par voie de communiqué.

«Nos membres ont décidé d'accepter cette recommandation, bien qu'elle ne réponde pas à toutes leurs préoccupations. La FIQ poursuivra sa lutte pour de meilleures conditions de travail et des soins sécuritaires, tout en restant déterminée à défendre la stabilité des équipes, qui est essentielle à la qualité des soins», a déclaré Julie Bouchard, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), par voie de communiqué.

À l'issue d'un vote référendaire tenu les 15, 16 et 17 octobre, les membres de la FIQ ont accepté à 66,3% la recommandation du conciliateur. Le taux de participation s'est élevé à 75%.

De son côté, la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a affirmé que cette entente permettait ainsi d'atteindre les objectifs de mobilité, tout en rassurant les infirmières.

«Les Québécois pourront ainsi bénéficier, grâce à l'obtention d'une flexibilité accrue dans l'entente, d'une plus grande disponibilité des professionnelles pour les soigner adéquatement lorsqu'ils en ont besoin: autant sur les étages où c'est nécessaire que lors des

quarts de travail défavorables (soir/nuit/fin de semaine) et des périodes critiques (été/temps des Fêtes)», a-t-elle affirmé par voie de communiqué.

«Le réseau public devient ainsi plus attrayant pour le personnel des agences privées qui souhaite revenir, sans compter que les membres de la FIQ pourront désormais participer à l'équipe volante», a-t-elle ajouté.

Pour sa part, la FIQ a affirmé qu'elle veillerait à ce que ce nouveau contrat de travail soit déployé le plus rapidement possible.

«La lutte des professionnelles en soins a non seulement exposé l'intransigeance du gouvernement,

mais a aussi démontré qu'il fait fausse route en exigeant toujours plus de celles qui soutiennent le réseau à bout de bras. L'heure est maintenant à l'unité», a martelé la FIQ.

«Il devient primordial que le gouvernement soit à l'écoute de celles qui sont au cœur du réseau de la santé et des services sociaux. De nombreux enjeux persistent, même après l'adoption d'un contrat de travail. Nous considérons qu'un changement profond de valeurs sera nécessaire pour redresser le réseau et y attirer à nouveau des professionnelles en soins», a ajouté M<sup>me</sup> Bouchard.

AGENCE QMI